

La Malbaie Pour une *fusion sans dilution*

Pierre de Billy

Number 87, Winter 2000–2001

Pressions et impressions sur La Malbaie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/15727ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

de Billy, P. (2000). La Malbaie : pour une *fusion sans dilution*. *Continuité*, (87), 22–25.

LA MALBAIE

Pour une *fusion* sans *dilution*

Un des risques liés aux fusions municipales réside dans la perte des traits distinctifs de chacune des localités englouties. Lorsqu'il s'agit d'une région aussi typique que Charlevoix, ce risque devient un enjeu de premier plan qu'on ne peut ignorer dans l'élaboration du schéma d'aménagement.

par Pierre De Billy

Comme partout au Québec, il souffle dans l'Est du comté de Charlevoix un vent de fusions. La région entre dans une ère de regroupement de paroisses qui, naguère, étaient féroce­ment indépendantes. Au centre de ces nouvelles villes, on retrouve La Malbaie « agrandie », issue de la jonction, en décembre 1999, des municipalités de Cap-à-l'Aigle, Sainte-Agnès, Rivière-Malbaie, Saint-Fidèle et La Malbaie. Une union de raison qui s'est opérée sans grands heurts, si on exclut l'opposition farouche de la ville de Clermont qui a refusé d'adhérer au mouvement.

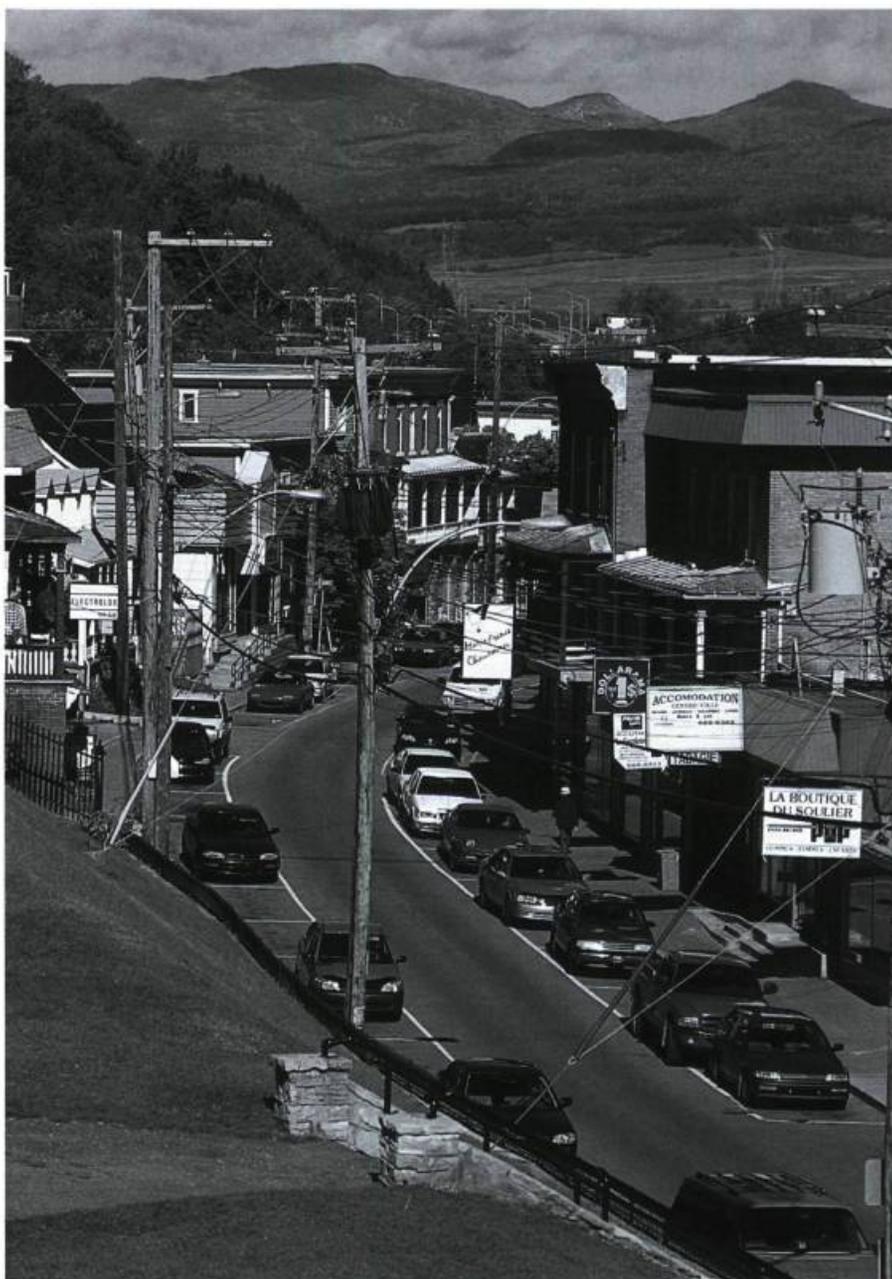
Idéalement, en effet, les tenants du projet de ville unique pour les villages et paroisses des environs de La Malbaie auraient bien vu que Clermont, située juste à côté de La Malbaie, joigne la nouvelle communauté. Clermont a résisté obstinément, sans créer de grande surprise, car les Charlevoisiens connaissent bien la rivalité légendaire qui oppose les deux villes.

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE DE LA MALBAIE

Entre autres arguments « autonomistes », Clermont revendique une forte identité qu'elle refuse de voir diluée dans un grand ensemble. Ce n'est peut-être pas

Le parcours sinueux de la rue Saint-Étienne à La Malbaie est lié à la configuration de l'ancienne terrasse fluviale. Plusieurs perspectives visuelles s'ouvrent sur la rivière Malbaie, vers le fleuve et vers la place de l'église. L'architecture de la rue Saint-Étienne est caractéristique des années 1920-1940.

Photo : François Rivard



évident au premier regard pour le visiteur, mais être de Clermont, c'est avant tout ne pas être de La Malbaie. Esprit de clocher ou, au contraire, fierté identitaire légitimement inquiète de l'effet bulldozer des grandes agglomérations ? La question mérite d'être posée. En effet, si des municipalités pourtant fortement intégrées vivent dans l'angoisse de perdre leur âme dans les nouvelles villes fusionnées de Montréal et Longueuil, que faut-il augurer pour le pays de Menaud qui s'est constitué sur de petites localités très différenciées les unes des autres ? Entre une petite ville forestière à l'économie exclusivement rurale comme Sainte-Agnès et une localité riveraine comme Cap-à-l'Aigle, patrie d'adoption de nombreux artistes, il y a un monde et certains particularismes qui se sont établis au fil des siècles ne pourront faire autrement que de disparaître à plus ou moins long terme.

Pour les tenants de la fusion, cette « dilution » n'a rien de fatal. Pour d'autres, il est loin d'être garanti que la « nouvelle » Malbaie laissera intacts les cœurs des villages, les façons diverses de défendre les paysages, les modes originaux d'occupation de l'espace et le bâti patrimonial. « Il y aura toujours matière, si l'on veut, à s'interroger sur l'avenir des aménagements puisque, par définition, les façons d'occuper le territoire ne sont pas figées dans le temps », dit Denis Dufour, coordonnateur à l'aménagement pour la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est. « Toutefois, ajoute-t-il, si les villages qui ont fusionné avec La Malbaie veulent conserver et promouvoir leur personnalité originale, ils ont encore théoriquement les moyens de le faire, puisque leurs anciens maires sont devenus conseillers au sein du nouveau conseil municipal. Certains, comme le conseiller de Cap-à-l'Aigle, ne manquent pas de le faire avec une réelle diligence. »

Denis Dufour fait ici allusion au projet « Cap-à-l'Aigle, village des lilas » que le conseiller Bruno Simard a mis de l'avant en 1998, alors qu'il était maire du village, pour transformer en attrait touristique majeur l'extraordinaire foisonnement de lilas que Cap-à-l'Aigle a hérité d'un siècle de villégiature. Le projet chemine bien sous la nouvelle administration municipale et Denis Dufour y voit un signe encourageant de la volonté et de la capacité de La Malbaie de promouvoir ses richesses patrimoniales et paysagères.

L'optimisme de Denis Dufour n'est pas partagé par tous. « La mode des découpages et des remodelages aux fins d'attribution des juridictions est un exercice factice, dit l'urbaniste Gérard Beaudet, car ces "pointes de tartes territoriales" correspondent rarement au pays réel, c'est-à-dire à l'occupation originale des espaces avec son patrimoine, ses paysages façonnés par des siècles d'occupation permanente, ses



architectures puisant à diverses sources et son urbanisme d'emprunt ou d'adaptation. » Auteur de l'ouvrage *Le pays réel sacrifié. La mise en tutelle de l'urbanisme au Québec*, Gérard Beaudet estime que, malgré une sensibilité accrue dans certaines zones, Charlevoix dans son ensemble et La Malbaie en particulier n'échappent pas à cette « dérive urbaniste qui mène à la banalisation du paysage et du patrimoine ». Gérard Beaudet, qui est professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, estime que l'immonde cicatrice créée par la réfection de la côte des Éboulements et le saccage du tissu urbain de La Malbaie survenu avec le tracé du boulevard De Comporté il y a 25 ans sont des exemples probants de cette dérive urbaniste qui n'est pas, souligne-t-il, le seul apanage de Charlevoix. « En bout de ligne, la question n'est pas tant de savoir si la fusion des villes environnantes menace ou favorise la protection et la préservation, mais bien de savoir si les nouveaux

Cap-à-l'Aigle, maintenant fusionné à La Malbaie, est un village des plus pittoresques. Au printemps, ses rues embaument le lilas et offrent un panorama aux coloris délicats.

Photo : François Rivard

LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES PAYSAGES ET LES VUES

Selon le Plan de développement touristique de Charlevoix, les paysages naturels et bâtis de Charlevoix sont un élément clé dans le positionnement touristique de cette région. Toutefois, Zins Beuchesne et associés et Pluram, qui ont réalisé le rapport (1998), remarquent que ces paysages sont menacés quotidiennement et que la mise en place d'une politique de préservation et de mise en valeur des paysages et des panoramas s'impose.

DES TERRITOIRES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

En vue d'assurer la protection des territoires d'intérêt patrimonial dans la MRC de Charlevoix-Est, une étude a été réalisée en 1998 par l'architecte Anne Carrier et son équipe. Les sites suivants ont été identifiés sur le territoire de La Malbaie et des mesures ainsi que des actions ont été définies pour les préserver et les mettre en valeur.

- La place de l'église à Sainte-Agnès
- La rue Saint-Étienne à La Malbaie
- La rue Principale à Pointe-au-Pic
- Le chemin des Falaises à La Malbaie
- Le hameau de la Rivière-Mailloux
- Le noyau villageois à Saint-Fidèle
- La rue Saint-Raphaël à Cap-à-l'Aigle
- Le chemin de la Vallée à Rivière-Malbaie

dirigeants de la ville de La Malbaie sont prêts à pratiquer un mode de gestion plus large tout en se donnant les moyens de développer des façons de faire qui éviteront de dilapider les avoirs collectifs. » Autrement dit, il n'y aura harmonie que si et seulement si l'aménagement respectueux du patrimoine et des environnements naturels et culturels est considéré au moins aussi important que la construction de routes et l'érection de centres commerciaux. « Or, conclut Gérard Beudet, ce n'est manifestement pas le cas dans le monde de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au Québec. »

CONSCIENCE ET MOYENS

Denis Dufour veut bien convenir que la conscientisation en matière d'aménagement ne progresse pas aussi vite qu'on le souhaiterait, mais il croit que les choses évoluent à bon rythme dans son Charlevoix natal. « Depuis que l'UNESCO a accordé à Charlevoix le statut de réserve mondiale de la biosphère, on a pris conscience ici de la fragilité de notre héritage », affirme-t-il.



Le tissu urbain de Pointe-au-Pic est un amalgame de résidences permanentes et de résidences de villégiature. Dans cette zone, les maisons sont bâties en front de lot et le couvert végétal est à peu près inexistant.

Photo : François Rivard

Malgré cette évolution favorable des mentalités, la promotion de l'aménagement bien intégré exige encore des efforts. Denis Dufour dit avoir du mal à convaincre les communautés d'investir dans la préservation lorsque les ressources financières se font rares. À cet égard, il voit plutôt d'un bon œil la fusion de 1999. « D'abord, convaincre un conseil municipal

est plus facile que d'en persuader douze. Et puis, il faut comprendre que préserver les patrimoines bâtis ou paysagers ne revient pas à les laisser en l'état, sans y toucher. Ça prend de l'aménagement, de la maintenance; ça prend des sous. En ce sens, la nouvelle municipalité de La Malbaie possède une capacité d'intervention supérieure à celle des petites villes isolées et économiquement faibles. »

De fait, il est évident qu'à l'intérieur de cette nouvelle Malbaie aux dimensions de « ville-région », les anciennes paroisses disposent d'un parapluie financier plus important. Cela signifie-t-il nécessairement que des ressources budgétaires plus importantes seront accordées pour les aménagements? Denis Dufour et ses patrons de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est auront l'occasion de tester la bonne volonté du conseil municipal de La Malbaie, puisque la MRC est en plein processus de révision du schéma d'aménagement touchant les huit municipalités, les douze pourvoies et les trois parcs provinciaux situés sur son territoire. « La proposition initiale est à toutes fins utiles complétée, dit Denis Dufour. Il nous reste à consulter les diverses instances ainsi que les promoteurs et les élus locaux. »

Le volet patrimonial et environnemental de la proposition de schéma témoigne d'une volonté évidente de la MRC de promouvoir une toute nouvelle approche en la matière. Basé sur un inventaire fouillé des sites, des bâtiments et des territoires d'intérêt patrimonial assorti d'une série de recommandations d'aménagement réalistes et bien ciblées, ce volet contient rien de moins qu'un véritable projet de politique régionale de mise en valeur des paysages et des sites. « On a mis le paquet, dit Denis Dufour, parce que nous croyons que la population est prête à aller de l'avant et à assumer les responsabilités de fiduciaire de nos richesses naturelles et culturelles. » Reste à savoir si les municipalités du territoire partageront cette vision. En particulier La Malbaie qui, il faut bien le dire, n'a pas toujours affiché un bilan exemplaire dans la mise en valeur de son patrimoine.

SCEPTICISME

« Il faudra pas mal plus que des bonnes intentions inscrites dans une proposition de schéma d'aménagement pour nous convaincre du souci de conservation de la Ville et du sérieux de la MRC, dit Serge

Gauthier, président de la Société d'histoire de Charlevoix. Quiconque a suivi de près la lutte contre la démolition du couvent des sœurs de la Charité en 1996 sait ce que valent la parole et la bonne volonté des instances municipales et régionales.» Serge Gauthier et le groupe de citoyens qui ont tenté en vain de sauver le vieux couvent datant de 1876 n'ont pas digéré la façon dont la Ville de La Malbaie et la MRC ont fait fi des considérations d'urbanisme et de conservation dans les décisions qui ont mené à la perte de ce bien patrimonial d'importance. Rappelons que la démolition du couvent avait pour but de permettre la construction d'un centre de soins de jour attendant au Centre hospitalier de La Malbaie. « Du côté de la mairie, dit Serge Gauthier, les défenseurs du couvent passaient pour des agitateurs romantiques qui se préoccupaient plus des vieilles briques que de la santé publique. À la MRC de Charlevoix-Est, on a voté une dérogation pour soustraire le couvent à la protection dont il jouissait dans le... schéma d'aménagement! Alors, vous pensez bien que lorsqu'on nous parle d'un nouveau schéma amélioré, nous sommes plutôt sceptiques.»

Ces réserves étant émises, Serge Gauthier ne croit pas que le problème se résume à un manque de vision des élus. « Le maire de La Malbaie, celui-là même que nous avons affronté dans le dossier du couvent, n'est peut-être pas un grand défenseur du patrimoine, mais il doit composer avec de nombreuses forces en présence, dont la moindre n'est pas la pression économique. Car ce qui menace véritablement l'intégrité des villages, c'est la déroute économique, celle-là même qui a mené à la fermeture de la crèmerie-fromagerie de Saint-Fidèle, qui entraîne la fermeture des petites scieries et fait que les agriculteurs ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts.»

De fait, il est probablement vrai que les citoyens sont plus sensibles à la conservation, mais il n'est pas moins vrai qu'un beau paysage et des bâtiments patrimoniaux ne consolent pas longtemps un chômeur. Charlevoix préservera ses richesses paysagères et patrimoniales dans la mesure où elle pourra en vivre. « La solution est peut-être dans le tourisme, suggère Serge Gauthier, mais attention, pas celui que nous amène le casino et qui a fait de La Malbaie une espèce d'arrière-cour de Pointe-au-Pic, mais un véritable tourisme culturel qui utiliserait les ressources fabuleuses de Charlevoix et



Dans le noyau villageois de Saint-Fidèle, on retrouve une concentration de bâtiments en bois d'avant 1940 et un ensemble religieux (presbytère, église et enclos paroissial) fort intéressants.

Photo : François Rivard

le beau potentiel inexploité de La Malbaie.»

Sur ce dernier point, Denis Dufour est d'accord, car il n'a jamais cru qu'on puisse convaincre les élus et les populations de pratiquer la préservation et la conservation pour la seule vertu de la chose. « On ne fait jamais beaucoup de kilométrage avec les beaux principes. C'est pourquoi, lorsque je vais parler d'aménagement devant des maires et des groupes de citoyens, je ne me déplace plus sans les études et les sondages que nous avons commandés à des firmes de marketing. Ces études démontrent clairement que le contact avec la nature, la beauté et la sérénité des paysages sont des valeurs en forte hausse dans les motifs qui attirent les touristes

dans la région. Pour accélérer le développement touristique dans notre région, nous devons considérer tout ce qui fait l'unicité de l'atmosphère de Charlevoix comme un capital que nous ne devons pas trop entamer.»

Pierre De Billy est journaliste indépendant.